



Syndicat Intercommunal de Gestion des transports scolaires à destination des collèges

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - LUYNES - SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)

PROCÈS VERBAL

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 03 JUILLET 2024

Date de convocation

18/06/2024

Date d'envoi

21/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juillet à 19h00 le Comité Syndical Intercommunal de Gestion du Transport Scolaire à Destination des Collège dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Président en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 6
Présents : 6
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Votants : 6

Etaient présents :

Mesdames Christine BLIN, Sylviane FORTUN, Brigitte BESQUENT, Estelle MARTINS, Monsieur Sébastien MARAIS.

Absent excusé :

Monsieur Jean-Michel ARNAUD.

Assistait également sans voix délibérative les déléguées suppléantes :

Mesdames Danièle HOUDU, Christine MÉNORET.

Assistait également à la réunion sans voix délibérative :

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.

~~~~~

Madame Sylviane FORTUN est désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Monsieur le Président procède à l'appel des membres du Comité Syndical et vérifie les pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte suivant l'ordre du jour.

~~~~~

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2024

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

ORDRE DU JOUR

DEL N° 03-07-2024/01 INSTALLATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE LA COMMUNE DE LUYNES.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'à la suite de la démission de Madame Nina PARANTHOINE membre suppléant du Syndicat, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau membre suppléant.

Pour ce faire, le Conseil Municipal de La Membrolle-sur-Choisille lors de sa séance du 17 juin 2024 a désigné pour la remplacer Madame Julie ALBERT.

VU la délibération N° DEL 037 151 017/2024-5.3 portant désignation d'un délégué suppléant de la commune de La Membrolle-sur-Choisille au Syndicat intercommunal de gestion des transports scolaires à destination des Collèges,

Le Comité Syndical :

PREND ACTE de l'installation en qualité de membre suppléant de Madame Julie ALBERT.

Madame Julie ALBERT est immédiatement installée.

POINT SUR LES INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2024/2025.

1° - Changement des horaires du collège de la Béchellerie

Le Principal du Collège de la Béchellerie a informé le Syndicat le 14 mai dernier, d'un changement d'horaires à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Après avoir consulté le Maire de Saint-Cyr-Sur-Loire et avoir obtenu l'approbation du Conseil d'Administration du Collège, le Principal a indiqué les nouveaux horaires pour l'arrivée des élèves dans l'établissement, seuls les horaires du matin et du mercredi midi sont modifiés comme suit :

	Horaires Actuels	Horaires de la prochaine rentrée
Matin	De 7h45 à 7h56 (ouverture du portail)	De 7h50 à 8h05 (ouverture du portail)
Mercredi Midi	Fin des cours : 12h05	Fin des cours : 12h13
Soir	Fin des cours : 17h05	Fin des cours : 17h05

Le circuit C est modifié comme suit : (aller et mercredi midi seulement)

ALLER			
N°	Arrêts	LMMJV Horaires actuels	Nouveaux Horaires Septembre 2024
1	Les Coutays	7h22	7h32
2	Les Bordes	7h26	7h36
3	Le Perré Mi-Cote	7h28	7h38
4	Lavoir	7h30	7h40
5	Molière/Aubrière	7h32	7h42
6	Le Castel	7h34	7h44
7	Ecole Primaire Choisille	7h35	7h45
8	Collège	7h45	7h55

MERCREDI MIDI			
N°	Arrêts	Mercredi Horaires actuels	Nouveaux Horaires Septembre 2024
1	Collège	12h15	12h25
2	Les Coutays	12h25	12h35
3	Les Bordes	12h29	12h39
4	Le Perré Mi-Cote	12h31	12h41
5	Lavoir	12h32	12h42
6	Molière/Aubrière	12h33	12h43
7	Le Castel	12h34	12h44
8	Ecole Primaire Choisille	12h35	12h45

Le circuit D est modifié comme suit : (aller et mercredi midi seulement)

ALLER			
N°	Arrêts	LMMJV Horaires actuels	Nouveaux Horaires Septembre 2024
1	Vert Village	7h20	7h33
2	Le Mortier Rimoneau	7h21	7h34
3	Les Poiriers	7h22	7h35
4	Les Minées	7h25	7h38
5	Mazagran	7h27	7h40
6	La Rocaille	7h29	7h42
7	Billonnière/Colombeau	7h31	7h44
8	Collège	7h42	7h55

MERCREDI MIDI			
N°	Arrêts	Mercredi Horaires actuels	Nouveaux Horaires Septembre 2024
1	Collège	12h15	12h25
2	Billonnière/Colombeau	12h31	12h41
3	La Rocaille	12h32	12h42
4	Mazagran	12h34	12h44
5	Les Minées	12h36	12h46
6	Les Poiriers	12h38	12h48
7	Le Mortier Rimoneau	12h40	12h50
8	Vert Village	12h42	12h52

Ce sont les nouveaux horaires qui ont été communiqués avec les dossiers d'inscriptions remis aux familles.

2° - Création d'un nouvel arrêt sur le circuit D

Une habitante de La Membrolle-sur-Choisille a sollicité le Syndicat le 9 avril dernier pour la création d'un nouvel arrêt pour son enfant qui sera en 6^{ème} en septembre prochain sur le circuit D, rue des Entrepreneurs.

Lors du dernier Comité Syndical, le sujet avait été évoqué.

Le transporteur a été consulté, sa réponse est positive sans impact financier pour le Syndicat.

La création de cet arrêt impacte le sens du circuit et les horaires comme suit :

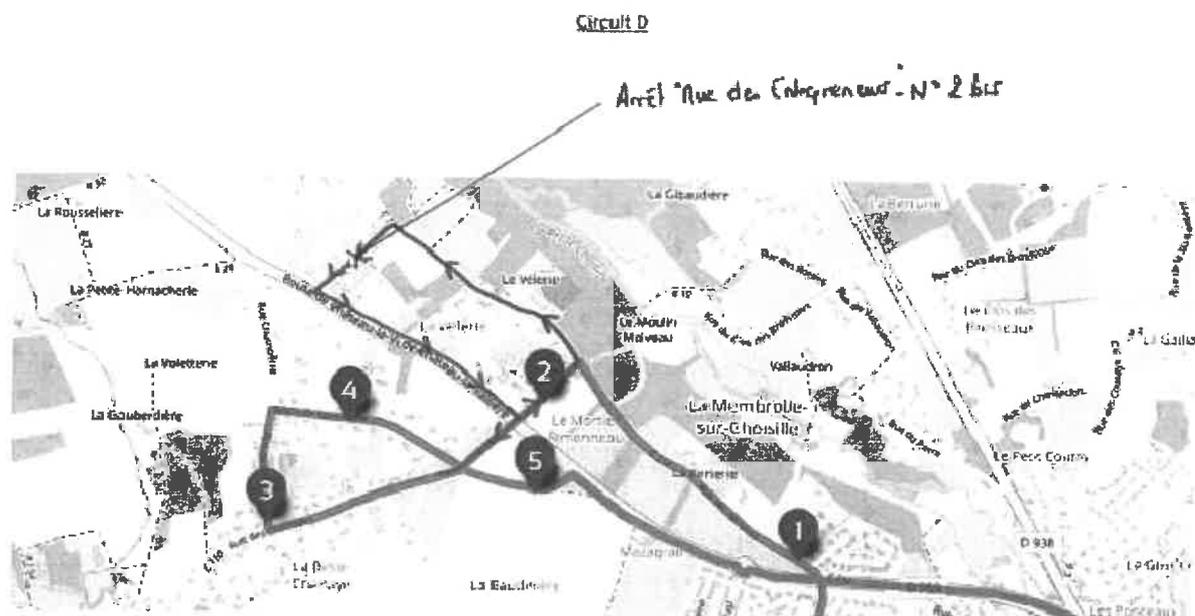
HORAIRES :

	Aller	Retour	Horaires actuels			Horaires avec le nouvel arrêt		
			Matin	Mercredi	Soir	Matin	Mercredi	Soir
1	Vert Village	8 Collège	7h33	12h25	17h10	07h25	12h25	17h10
2bis	Rue des Entrepreneurs	7 Billonnière	-	-	-	07h28	12h41	17h26
2	Le Mortier Rimoneau	6 La Rocaille	7h34	12h41	17h26	07h32	12h42	17h27
3	Les Poiriers	5 Mazagran	7h35	12h42	17h27	07h37	12h44	17h29
4	Les Minées	4 Les Minées	7h38	12h44	17h29	07h39	12h46	17h31
5	Mazagran	3 Les Poiriers	7h40	12h46	17h31	07h41	12h48	17h33
6	La Rocaille	2 Le Mortier Rimoneau	7h42	12h48	17h33	07h43	12h50	17h35
7	Billonnière/Colombeau	2bis Rue des Entrepreneurs	7h44	12h50	17h35	07h45	12h54	17h39
8	Collège	1 Vert Village	7h55	12h52	17h37	07h56	12h57	17h42

Depuis l'arrêt n°1, le bus se rendra à l'arrêt n°2bis (rue des Entrepreneurs) puis descendra la route de Château-la-Vallière pour tourner à droite, pour desservir l'arrêt 2.

Le conducteur refera une nouvelle fois la boucle (rue des Chainayes - rue des Moulins - rue des Entrepreneurs - Route de Château la Vallière) puis tournera à gauche pour se rendre à l'arrêt n°3.

Ce qui se traduit sur un plan de la manière suivante :



Le Comité Syndical à l'unanimité **APPROUVE** la création de ce nouvel arrêt, qui se justifie pleinement pour des raisons de sécurité.

3° - Modification trajet « La Borde »

Pour donner suite à la demande de Monsieur le Maire de la Membrolle-sur-Choisille concernant la modification de l'arrêt « La Borde » afin d'en améliorer la sécurité lors de la montée et de la descente des enfants du car, celui-ci a été modifié comme suit :



Cette modification n'entraîne pas de changement d'horaires, ni de coût supplémentaire.

C'est ce nouveau circuit qui a été communiqué dans le dossier d'inscription remis aux familles.

Pour information le circuit était celui-ci avant changement :



4° - Inscriptions au 02/07/2024

Les dossiers d'inscription au transport scolaire 2024-2025 ont été envoyés le 23 mai dernier. Le lien pour les inscriptions des élèves actuellement en CM2, a été envoyé également par mail le 23 mai, aux communes membres du Syndicat.

Ce lien a été transmis par les communes aux écoles élémentaires de leurs territoires.

A ce jour, nous avons reçu 163 inscriptions :

- Circuit A : 51
- Circuit B : 23
- Circuit C : 47
- Circuit D : 42

NOMBRE D'ENFANTS PAR ARRÊT PAR CIRCUIT					
Année scolaire 2024-2025					
CIRCUIT A Capacité : 59 enfants			CIRCUIT B Capacité : 59 enfants		
	Nombre d'enfants	2023-2024		Nombre d'enfants	2023-2024
1. Salle Ronsard	4	6	1. Île Buda	0	0
2. Acacias	9	6	2. 75 quai de la Loire	0	1
3. Moulin Ragot	4	4	3. 105 quai de la Loire	1	4
4. Maurière	16	21	4. La Brosse	0	3
5. L'Arnerie	7	7	5. La Queue de Merluche	5	4
6. Les Bodinières	6	7	6. Le Grand Verger	0	1
7. Vieux Bourg	0	2	6 bis. Hexadome (retour uniquement)	0	0
7 bis. Moulin à tan (retour uniquement)	2	1	7. La Perruche	3	0
8. Les Grandes Maisons	0	0	8. La Bourdonnière	0	2
9. Vaugareau	3	4	9. Maupas	0	0
10. Collège	0	0	10. Route S.P.A. : Négron	1	4
Total	51	58	10 bis. La Perrée	0	0
capacité bus :	63		11. Les Bleuets	6	6
			12. Les Glycines	0	3
			13. Muguet	4	7
			14. Face gendarmerie	3	4
			15. Collège	0	0
			Total	23	39
			capacité bus :	63	
CIRCUIT C Capacité : 59 enfants			CIRCUIT D Capacité : 62 enfants		
	Nombre d'enfants	2023-2024		Nombre d'enfants	2023-2024
1. Les Coutays	6	7	1. Vert Village	5	4
2. Les Bordes	6	8	2. Le Mortier Rimoneau	3	2
3. Le Perré Mi-Côte	1	3	3. Les Poiriers	4	11
4. Lavoir	8	9	4. Les Minées	6	3
5. Molière / Aubrière	5	6	5. Mazagran	1	4
6. Le Castel	10	12	6. La Rocaille	17	26
7. École primaire Choisille	11	15	7. Billonnière / Colombeau	6	6
8. Collège	0	0	8. Collège	0	0
Total	47	60	Total	42	56
capacité bus :	59		capacité bus :	63	
			Total	163	213

À l'issue de la présentation de ces quatre points, Monsieur le Maire de La Membrolle-sur-Choisille tient à remercier le Président du Syndicat mais aussi et surtout les services pour la qualité dans la gestion et l'écoute des demandes des familles et leur réactivité.

L'ensemble du Comité s'associe à ces remerciements.

DEL N° 03-07-2024/01A PROLONGATION DU CONTRAT D'ASSURANCE DU SYNDICAT AU-DELA DU TERME DU 31 DÉCEMBRE 2024.

Monsieur le Président rappelle que par délibération le Comité Syndical, en date du 31 mars 2021, l'a autorisé à signer deux contrats d'assurance auprès de GROUPAMA Paris Val de Loire à compter du 1^{er} octobre 2021 :

- Un contrat concernant la responsabilité civile du Syndicat pour un montant de 467,26 €.
- Un contrat de protection juridique pour un montant de 230,18 €.

Soit un coût global de 697,44 €.

Ces deux contrats arrivant à expiration le 31 décembre prochain, il est proposé au Comité Syndical de les prolonger pour une période de quatre ans avec des conditions de garanties identiques.

Aucune observation n'étant faite,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

DÉCIDE DE PROLONGER auprès de GROUPAMA Paris Val de Loire dans les mêmes conditions que le contrat initial, à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028 :

- le contrat d'assurance Responsabilité Civile,
- le Contrat de Protection Juridique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec GROUPAMA Paris Val de Loirs les nouveaux contrats susvisés.

DEL N° 03-07-2024/01B AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ASSURANCE

Monsieur le Président informe les membres du Comité, que le Syndicat a reçu après l'envoi de la convocation de la séance de ce soir, un courrier de GROUPAMA, assureur du Syndicat, portant évolution des contrats d'assurances et ce afin de tenir compte des nouveaux risques.

Cela porte sur quatre points essentiels, dont certains ne concernent pas notre structure mais font parties des conditions générales.

Cela concerne :

- Les cyberattaques, avec notamment une étendue et une précision des garanties.
- Les sinistres liés à une catastrophe naturelle et plus particulièrement une amélioration de l'information.
- Les épidémies avec notamment une clarification des conditions de prises en charge des pertes d'exploitation et pertes de revenus.
- L'amélioration du service avec une clarification des modalités de traitement des réclamations.

Toutefois pour la lisibilité du contrat d'assurance, il convient d'autoriser le Président à signer cet avenant n° 1, étant précisé qu'il n'y a aucune incidence sur le montant de la cotisation annuelle.

Tel est l'objet de la délibération 1B de ce jour.

Aucune observation n'étant faite,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

ACCEPTTE que cette question soit examinée en cette séance, d'autant qu'il n'y aucun aspect budgétaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au contrat souscrit auprès de **GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE**.

~~~~~

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h31.

~~~~~

Fait à Luynes, le 10 juillet 2024

Le secrétaire de séance,



Sylviane FORTUN

Le Président,



Bertrand RITOURET

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE À
DESTINATION DES COLLÈGES
DU 03 JUILLET 2024

DEL N° 03-07-2024/01 INSTALLATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE LA COMMUNE DE LUYNES.

DEL N° 03-07-2024/01A PROLONGATION DU CONTRAT D'ASSURANCE DU SYNDICAT AU-DELA DU TERME DU 31 DÉCEMBRE 2024.

DEL N° 03-07-2024/01B AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSURANCE

~~~~~

